YERRES

Service Juridique
N° tél : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/CB/MV

DECISION N° 99/188

OBJET : signature d'un bail d'immeuble sis 2 bis, rue du Stade au profit de l'Etat.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'en vue de l'installation d'un commissariat de Police à Yerres, il convient de donner en location divers locaux sis 2 bis, rue du Stade, appartenant à la commune,

DECIDE

DE DONNER à bail à l'Etat, représenté par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Département de l'Essonne, l'immeuble bâti sis à Yerres, 2 bis rue du Stade,

DIT que le bail est consenti pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, au maximum deux fois par période triennale, qui a commencé à courrir rétroactivement le 1er février 1999,

DIT que le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 25 017 F. (vingt cinq mille dix sept francs), payable à terme échu en quatre versements égaux, les premiers janvier, avril, juillet et octobre de chaque année,

DIT que les recettes découlant de cette location seront imputées au budget de la commune, exercices 1999 et suivants, fonction 0, sous fonction 0,20, nature 7521.

Fait à YERRES, le 16 juillet 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
23 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY